

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 4 mars 2022

Le quatre mars deux mille vingt-deux, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Armel BOUCHARD, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Mme Amandine FORESTIER, de M. Sylvain OSERET et de Mme Aurore BARETTE, ayant respectivement donné procuration à M. Davy PACQUES, Mme Hélène HENOCQUE et M. Christophe BOULET. M. Gaylord DEBURE est désigné comme secrétaire.

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité moins une voix, Mme Bénédicte FOUQUEMBERG déclarant s'abstenir du fait de son absence ce jour-là.

I- ASSAINISSEMENT

A- ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME ASSAINISSEMENT

1- Adoption de l'offre de V2R et demande de subventions

Dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration de Saint-Valery-sur-Somme évoquée en novembre dernier, la commune d'Arrest est invitée à engager une étude diagnostique de son système d'assainissement avec la société V2R, retenue par Saint-Valery suite à procédure de marché. Le programme chiffré de ses interventions est communiqué aux conseillers (prévoyant notamment des inspections télévisées, des tests à la fumée, des mesures de débits...). Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le programme et l'offre financière tels qu'ils sont établis, d'un coût de 14 475 euros HT. Une demande de subventions à l'Agence de l'Eau Artois Picardie sera également déposée, à un taux prévisionnel de 50%. M. le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à ces formalités.

2- Demande de subventions concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Suite à la délibération du 8 novembre dernier retenant le cabinet VERDI comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour ce qui concerne l'étude diagnostique du système assainissement (coût de 5 500 euros HT), le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie les subventions auxquelles la commune peut prétendre, d'un taux prévisionnel de 50%.

B- CONTROLE DE RACCORDEMENT LORS DE VENTES IMMOBILIERES

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer le contrôle du raccordement au réseau d'assainissement collectif de l'ensemble des biens immobiliers mis en vente ou faisant l'objet d'une division de propriété à compter du 1er avril 2022. En cas de non-conformité, la mise aux normes devra être effectuée dans un délai d'un an à compter de la date de signature de la vente. Le tarif de la visite de diagnostic réalisée par le délégataire du service public assainissement est fixé par ses soins (169 euros HT dans l'actuel contrat).

C- DUREE D'AMORTISSEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

La trésorerie de Friville-Escarbotin demande que soit précisée la durée d'amortissement choisie lors de la création du réseau d'assainissement sur Arrest.

Un tableau d'amortissement des ouvrages et des subventions a été établi en 2002 puis en 2006 (suite à extension) pour une durée de 60 ans, sur les recommandations de la DDTM alors assistant à maîtrise d'ouvrage, du fait de la structure en fonte du réseau, bien plus durable que le PVC (amortissable généralement sur 30 ans).

Le conseil municipal confirme à l'unanimité la durée d'amortissement des ouvrages d'assainissement et des subventions correspondantes à 60 ans.

II- QUESTIONS DIVERSES

Abris bus

Le conseil municipal discute des abris bus qui devraient être mis en place au niveau des arrêts de la rue Basse Boulogne et de l'entrée de la rue de Catigny. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG pense qu'il serait judicieux de changer également l'abri vieillissant de la rue de Drancourt. M. Christophe BOULET présente au conseil municipal les abris (noir ou gris anthracite) qu'il propose de réaliser, d'un

coût unitaire de 2 496.30 euros HT, auquel seraient ajoutées des vitres « sécurit » sur les côtés, pour 572.40 euros HT par abri ; une comparaison est faite avec les modèles classiques habituellement en vente chez les sociétés spécialisées, souvent plus chers, et moins originaux.

Pour ce qui est des aides financières, la subvention des amendes de police ne s'applique qu'aux équipements de sécurité se rapportant aux arrêts de cars (obtenues d'ailleurs pour l'aménagement du centre du village), pas aux abris eux-mêmes. Le Département devrait cependant relancer courant avril sa politique d'appui aux communes pour la période 2022-2024 ; cette aide devrait s'élever à 30% du montant des dépenses retenues, mais la commune devra dans ce cas attendre sa mise en place, puis délibérer sur son projet de confection d'abris, pour enfin solliciter la subvention correspondante ; cela retardera donc la mise en place, mais le conseil municipal explique que l'équivalent d'un abri sur trois sera ainsi financé ; de plus, le climat s'améliorant avec l'arrivée du printemps, les enfants seront moins soumis au mauvais temps désormais.

Projet de City stade (terrain multisports)

M. Davy PACQUES explique que de sociétés spécialisées en terrains « multisports » se sont fait connaître suite à la parution du dernier compte-rendu de conseil évoquant l'hypothèse d'un city-stade à Arrest. Des rencontres ont eu lieu avec les membres de la commission jeunesse et sports, en mairie et au niveau du terrain de sport jouxtant le stade, afin de se projeter sur une éventuelle implantation. Il s'avère que la plateforme existante se prêterait bien à l'implantation d'une telle structure dédiée au sport (terrain « multisports » foot, hand, basket, volley et tennis), à la condition de prévoir un ragréage de la dalle au préalable. M. PACQUES précise que ce genre de projet d'un coût élevé est susceptible d'être subventionné jusqu'à 80% dans le meilleur des cas.

Mme Hélène HENOQUE précise que si elle tout à fait d'accord sur l'idée d'un city-stade dans le village, elle ne trouve pas l'emplacement judicieux, en plein vent et trop éloigné du centre et de l'école. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG pense qu'il serait préférable d'envisager une installation sur le terrain en herbe à côté de l'église pour permettre aux enseignants d'y amener leurs classes, notamment les maternelles qui, dans le cas contraire, n'iront pas jusqu'au stade. M. le Maire explique que vu le dénivelé du dit-terrain, le coût de l'aménagement serait bien trop élevé. Il faudrait de plus créer une plateforme d'accueil.

Mme HENOCQUE évoque l'éclairage défectueux du terrain de football, le terrain de pétanque non entretenu, problèmes qu'il serait déjà important de résoudre. M. le Maire répond que les nouvelles ampoules des projecteurs du stade sont attendues sous peu, et que le terrain de pétanque est tout à fait praticable. M. Gaylord DEBURE précise que tout cela ne touche pas les mêmes personnes, que l'idée du city-stade serait une très bonne chose pour les jeunes, et qu'aménager le parking en herbe demanderait des travaux colossaux et très coûteux. Mme Delphine PROBOLA demande si cet aménagement de travaux publics ne pourrait pas être chiffré ?

M. Davy PACQUES pense que l'installation d'un ou deux jeux pour les petits sur ce terrain serait plus adaptée à ce lieu ; le coût d'une table de ping-pong a également été demandé. M. Christophe BOULET se demande si les arbres en contre-bas ne pourraient pas servir à l'installation d'une tyrolienne ou de jeux suspendus. M. PACQUES explique que les sociétés rencontrées ont déconseillé ce genre d'attractions, notamment à cause du prix et de la sécurité. Le sujet du terrain multisports sera réabordé ultérieurement.

FDE80 : adhésion d'une nouvelle commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se déclare à l'unanimité favorable à l'adhésion de la ville d'Albert à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Rétrocession d'une concession

Mme Nadia HENOCQUE (Cayeux/Mer) souhaite rétrocéder à la commune sa concession de cimetière dont elle n'a plus l'utilité. Le conseil municipal accepte sa demande et décide de lui rembourser le prix payé moins les frais d'enregistrement et la part revenant au CCAS, soit 22 euros.

Bureau des élections présidentielles

Les conseillers municipaux disponibles pour tenir le bureau de vote des élections des 10 et 24 avril prochains sont recensés. (*info : les bureaux seront ouverts de 8h00 à 19h00*)

Aide à l'Ukraine

De nombreuses initiatives voient le jour pour venir en aide aux Ukrainiens. Mme Isabelle JACOBS relaie notamment la MFR d'Yzengremer pour récolter les dons des Arrestois. La mairie se rapprochera de Mme JACOBS afin de voir comment il est possible de l'aider dans sa tâche (au niveau

de la collecte, du stockage, etc...).

Logements communaux

M. le Maire signale que le petit logement est loué depuis le 1^{er} février à M. Kévin DUPAYS, suite au décès de M. Pascal CARETTE. Le grand logement sera de nouveau ouvert à la location à compter du 1^{er} mai prochain.

III- QUESTIONS D'INITIATIVES

M. Serge FLET doute de la logique des sens de priorité rue Basse Boulogne, au niveau des chicanes. M. le Maire répond que cette signalisation a été établie par l'Agence routière du Département. Il sera demandé au propriétaire de la haie qui gêne la visibilité quand on circule de la place vers le château de la tailler. Le problème des voitures qui stationnent sur les emplacements en béton stabilisé destinés à la giration des gros véhicules est abordé. Les propriétaires seront rappelés à l'ordre ; une information sera insérée dans le Bidayen. Si la situation perdure, la gendarmerie sera alertée sur le sujet. Les lampes bleues défectueuses signalant les îlots la nuit seront remplacées.

M. FLET explique que pour être plus clair, la circulation dans le lotissement de la Sollette nécessiterait la pose de panneaux complémentaires.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG signale une flaque d'eau stagnante devant l'entrée du 4 impasse de la Tuffière, ainsi qu'au niveau du 18 rue de Haut.

Mme FOUQUEMBERG remarque que la haie qui devait être replantée rue de Drancourt ne l'a pas été comme prévu, et qu'il est désormais trop tard. M. le Maire répond que cela peut encore se faire.

Mme FOUQUEMBERG demande quel est le montant de la contribution demandée par l'entreprise Demouselle pour l'entretien de l'éclairage public suite à la décision du conseil municipal de novembre dernier ? Ce coût n'est pas encore connu car la FDE n'a pas encore procédé au recensement des installations d'éclairage de la commune ; il est cependant déjà établi que toutes les lampes non leds seront changées à cette occasion de façon préventive, afin de résoudre les problèmes récurrents des lampes défectueuses.

Mme FOUQUEMBERG demande ce qu'il advient des demandes de subventions concernant les travaux de l'église, l'attribution devant se décider en décembre. Aucune nouvelle à ce jour, le dossier n'est pas encore passé en commissions (Département / Région).

Mme Hélène HENOCQUE explique qu'elle a assisté à la réunion du Syndicat pour la promotion des personnes handicapées au cours de laquelle il a été décidé que les contributions des communes 2022 ne changeraient par rapport à 2021.

Mme HENOCQUE demande des précisions quant au prix des colis de fin d'année 2021. M. Julien CAILLET explique que 48 colis « doubles » ont été distribués, et 87 colis « simples », pour un prix moyen de 37.74 euros par personne. Mme HENOCQUE trouve gênant que le montant des colis aux personnes hospitalisées soit si faible (15 euros) par rapport à celui des colis classiques ; M. CAILLET répond que cela pourra être revu d'ici la fin de l'année.

Mme HENOCQUE demande ce qu'il est advenu de la licence IV du café ? M. le Maire répond que le nouveau propriétaire de l'immeuble l'a achetée.

M. le Maire a contacté l'entreprise PETIT pour effectuer les réparations qui concernent toitures et gouttières. M. Gaylord DEBURE pense qu'il pourrait être judicieux de faire travailler de petits entrepreneurs.

Mme HENOCQUE demande si des réponses ont été obtenues quant au service civique ? M. Davy PACQUES attend des précisions quant aux missions qu'il est possible d'attribuer à ce type d'emploi.

Mme HENOCQUE demande ce qu'il advient de l'ancienne mairie. M. le Maire répond que le local n'est pas encore vide. Pour ce qui est des nombreuses archives encore stockées là-bas, elles doivent faire l'objet d'un contrôle des Archives départementales pour pouvoir être déménagées ou éliminées, selon le cas.

Mme HENOCQUE soulève le sujet de la salle multi-activité / bibliothèque. M. Julien CAILLET répond cela suit son cours ; le déménagement de la bibliothèque et le réaménagement de la salle feront l'objet d'une commission bâtiments, avec des devis plus précis.

Pour ce qui est du Refuge de Oisemont avec lequel la commune a une convention, Mme Hélène HENOCQUE précise qu'elle n'a pas vocation à récupérer chez elle tous les animaux trouvés. Pour ce qui est du chat attrapé dernièrement, M. le Maire explique qu'il n'a pas été libéré sciemment mais qu'il s'est sauvé lorsqu'il a fallu vérifier s'il était blessé.

Mme HENOCQUE demande des nouvelles des porte-jardinières aux entrées de village. M. Christophe BOULET doit voir cela avec M. Sylvain OSERET, mais il faudra intégrer le problème des traitements agricoles à proximité. M. le Maire explique que les grilles face à chez Mme Francine FOURNIER vont être posées tout prochainement.

Mme Hélène HENOCQUE demande si les enfants ayant obtenu des résultats (en sport ou autre) peuvent apparaître dans le Bidayen, papier ou Facebook ? (Baptiste GARDIN a par exemple récemment fini 4^{ème} aux Championnats de France de Tir). M. Davy PACQUES explique qu'il suffit de faire parvenir ces résultats en mairie.

Mme Hélène HENOCQUE fait part de la remarque qui lui a été faite par une personne regrettant qu'une mairie « qui a coûté si cher soit toujours fermée ». M. le Maire répond que de bonnes plages d'ouverture existent pourtant ; les fermetures permettent de travailler sans être dérangé. M. le Maire ajoute que le télétravail sera conservé pour le moment. Mme Delphine MERCIER explique qu'il existe parfois dans certaines communes des permanences tenues par des élus, plus tard le soir.

M. Serge FLET souhaite que M. le Maire évoque auprès de la Communauté d'agglomération l'idée d'une mise en place d'une mutuelle intercommunale, qui permettrait aux habitants de bénéficier de tarifs plus intéressants.

Concernant la vidéo-surveillance et notamment celle mise en place à Estreboeuf, Mme Hélène HENOCQUE explique avoir lu que M. le Maire d'Arrest était intéressé pour faire de même à Arrest. M. le Maire précise qu'il a simplement dit que c'était très bien, mais que le journaliste a déformé ses propos.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG a lu que des petits déjeuners seraient désormais servis à l'école et demande des précisions. M. le Maire répond que l'Education nationale finance l'opération, via la CABS, et que deux enseignants de notre école ont accepté d'y participer. Ces déjeuners seront servis par le personnel intercommunal. M. Gaylord DEBURE ne comprend pas que toutes les classes ne participent pas, créant ainsi des différences entre les enfants.

Mme Hélène HENOCQUE évoque la manifestation que Thibaut GUERN organisera en mai prochain et notamment l'aide financière de la commune. Mme Delphine PROBOLA propose que l'Association des fêtes se charge de l'assurance de la manifestation. La trésorerie de Friville sera interrogée afin de savoir comment la commune peut faire pour aider financièrement Thibaut dans les règles (don, participation, subvention...).

M. Christophe BOULET rapporte le problème que rencontre M. Lysian FORESTIER avec le fossé situé à côté de sa propriété qui doit être nettoyé par la commune, et qui s'éboule et s'élargit sérieusement (problème d'arbres plantés sur la propriété voisine empêchant l'accès). La commission voirie se rendra sur place dans les prochains jours.

